

GEORGES ANTOINE HONORE DE SA SIGNATURE

Toute sa vie, Georges Antoine s'est vu sollicité pour être le parrain d'enfants de Jullié. Il continuera son œuvre d'adoubement en honorant de sa signature bon nombre de contrats de mariage de couples pour la plupart vigneron ou employés au château. Le 10 novembre 1743, il ouvre les portes des salons de la Roche pour établir le contrat de mariage de Benoît et Jacques, deux des fils de Antoine Laplace, qui vont épouser Françoise et Anne, les deux sœurs Martin. Son épouse, Madame la Présidente est présente elle aussi et honore de sa signature ce double contrat de mariage. Philibert et Philippe, les deux autres frères des futurs époux sont là également ainsi que Philibert Lanayrie, le mari de leur sœur Françoise, pour être les témoins de ce double contrat.

Parmi les vigneron qui se sont vus ouvrir les portes du château pour la rédaction de leur contrat de mariage, Philippe Laplace est probablement le dernier qui ait vu son engagement honoré de la signature de Georges Antoine. Le fils d'Antoine Laplace qui est veuf en première noce de Aymée Dupont se remarie avec Claudine Morin le premier février 1749. Sont ici présents le curé de Jullié et les cousins et beaux-frères des époux dont Philibert Lanayrie présent au double titre de mari de la sœur du marié et frère de la mère de la mariée. Pour faire bonne mesure, honorent également ce contrat de leur signature Ennemond Chanorrier le greffier de Jullié et Marguerite Charrier la cousine du maître des lieux. Marie Robinet la maîtresse de l'ami de Georges Antoine¹ venue se réfugier à la Roche après la mort de son amant est là, elle aussi. Les contours de la fonction de gouvernante que lui attribue le notaire semblent définis de façon nébuleuse! Il est permis de se demander quelle sera sa destinée lorsque dans un an à peine, le corps de notre héros reposera dans le caveau de la chapelle des Charrier ? A t-elle occupé une place plus prépondérante qu'il n'y paraît depuis le 3 décembre 1744 date du décès de Madame la Présidente ? Jouira t-elle de la protection de Guillaume devenu le nouveau maître des lieux ? On peut raisonnablement le supposer car la présence à la Roche de Marie Robinet s'est faite au grand jour depuis qu'en 1743, Georges Antoine, prenant à témoin son fils et sa femme², a ajouté à son testament un codicille prévoyant la prise en charge de la maîtresse de l'ami par les ayant droits de l'exécuteur testamentaire de son amant !

Robert BRIDET

1 Jean-Joseph de Berthet, le marquis de Gorze,

2 Voir l'épisode : Georges Antoine fidèle en amitié.